

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 7 octobre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC représenté par Jean-Pascal GOURNES.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS 012-10275/21/BM

■ Candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du " Plan de relance transformation numérique de l'Etat et des territoires" - Demandes de subventions

MET 21/20352/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreux projets numériques au sein de ses territoires. Certains de ces investissements traduisent les politiques publiques métropolitaines et peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers ou privés. Il importe en conséquence de solliciter leur participation dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement.

Dans cet objectif il est opportun pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de se porter candidate aux appels à projet en lien avec le « Plan de relance transformation numérique de l'Etat et des territoires ». Ces appels à projets s'inscrivent dans la poursuite du soutien de l'Etat en faveur de l'innovation numérique et de la transformation numérique de l'Etat.

Dans le cadre du plan de relance transformation numérique de l'État et des territoires, le Gouvernement consacre un budget de 88 M€ pour les collectivités territoriales.

Pour ce faire, il existe plusieurs dispositifs sur lesquels il est possible de solliciter un subventionnement des projets, tous accessibles en répondant à des appels à projets.

1 – Le guichet national d'appel à projets

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 12 octobre 2021

Ce guichet vise à soutenir les projets de “mise à niveau numérique” des collectivités sur des domaines prioritaires et s’articule autour de 4 dispositifs pilotés par la Direction interministérielle du numérique (DINUM).

2 - Les guichets territoriaux d’appui aux projets

3 - Le volet cyber sécurité

L’objectif est de renforcer la sécurité des administrations tout en dynamisant l’écosystème industriel français.

Aussi, pour répondre à ce plan de relance, la Métropole Aix-Marseille-Provence a proposé 4 projets sur la plateforme de l’Etat dont 3 projets du dispositif DINUM dans le cadre de l’appel à projet « coopération avec mes partenaires et usagers » et un projet dans le cadre de l’appel à projet de cybersécurité proposé par l’ANSSI :

Projet **FIDAMIA** (Faciliter l’Identification des Désordres Au Moyen de l’Intelligence Artificielle) : Doter le backoffice du système de gestion de la proximité en lien avec les citoyens (signalement des dysfonctionnements par téléphone, internet avec photo géo localisée, et suivi des interventions) d’un outil d’analyse et de reconnaissance d’image contextualité pour préciser les désordres constatés et automatiser l’orientation vers les services compétents en minimisant les interventions sur le terrain. Projet déposé sur la plateforme le 20/05/2021 pour un montant de projet de 300 000€ TTC.

Projet **SIGMA communes** : La Métropole Aix-Marseille-Provence développe un axe stratégique de pack de services numériques aux 92 communes de son territoire dans lequel cette application sera proposée. Celle-ci consiste à proposer aux communes d’utiliser la plate-forme de services SIG métropolitaines pour leurs propres besoins (compétences communales et de les accompagner dans cette démarche par une offre de services associée (formation, assistance et support). Ce projet a été déposé sur la plateforme le 25 mai 2021 pour un montant de 155 000 TTC.

Projet **ABC** (Application’s Bot for Chat) : Le programme vise à développer un agent conversationnel, dit «Chatbot», qui sera intégré sur l’ensemble des solutions numériques de la Métropole pour :

- Interagir en langage naturel avec les usagers (y compris au travers de la synthèse vocale),
- Fournir une interface unique, simple au travers de laquelle un usager peut formaliser un besoin qui peut être précisé au travers d’un jeu de questions/réponses pour fournir l’information la plus pertinente ; localisation de la donnée, point d’accès au télé service ou même accompagnement dans la procédure numérique,

Ce projet a été déposé sur la plateforme le 18 mai 2021 pour un montant de 270 000€ TTC.

Projet **SOCaaS** : mise en œuvre d’un Centre Opération de Sécurité externalisé (SOCaaS) qui opérera une console de supervision pour la gestion des événements de sécurité des 5600 postes de travail et 900 serveurs virtuels de la Métropole garce au déploiement d’une solution de protection des points de terminaison (EPP) et de détection et de réponse de point de terminaison (EDR). Ce projet a été déposé sur la plateforme le 9 Juin 2021, pour un montant de 612 000 TTC sur 4 ans.

La Métropole Aix-Marseille-Provence reste en veille sur les appels à projet nouveaux dans le cadre du plan de relance sur la thématique de la transformation numérique et répondra à tout projet qui viendrait à être proposé sur les plateformes en ligne, et ce jusqu’à la fin de l’année 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 12 octobre 2021

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : candidature à l'appel à projets « plan de relance transformation numérique de l'État et des territoires » ;
- Que les projets s'inscrivent dans l'esprit et le cahier des charges de l'appel à projets de l'Etat « plan de relance transformation numérique de l'État et des territoires » ;

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la candidature de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux quatre appels à projets sus visés ainsi que tout nouvel appel à projet de l'Etat dans le cadre du « plan de relance transformation numérique de l'État et des territoires » d'ici la fin de l'exercice 2021.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Etat, et à signer tout document y afférent, notamment toute convention d'exécution de subvention, pour la mise en œuvre de ces appels à projets.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront inscrites en section d'investissement et de fonctionnement sur le budget Principal 2021 et suivants de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Parcours usager

Arnaud MERCIER

Signé le 7 Octobre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 12 octobre 2021